

Je l'ai subi et j'ai difficilement pu le soutenir ou le braver : il trouble et dérouté. Ce n'est pas le regard pathologique de l'épileptique ou du fou; ce doit être quelque chose comme le regard atroce de l'assassin résolu qui lève l'arme pour frapper, et lorsqu'on lui demande la cause et la signification de ce regard, il répond : « C'est le regard de l'individu qui n'a pas de moyens d'existence fixes; c'est le regard farouche d'une intelligence qui se sent supérieure et qui est rivée à la misère, qui l'abrutit; c'est le regard effrayé d'un malheureux qui sent instinctivement qu'il est sur la voie des abîmes. » Ce regard lui a nuï et l'a souvent fait éconduire.

Zurcher qui se vante volontiers d'être un original, de penser, de parler et d'agir autrement que les autres, est habituellement calme, réfléchi, taciturne et sournois. Il ne boit pas, ne recherche pas le plaisir, ne fréquente jamais les femmes et n'a pas le goût des voyages.

Il y a un an, ses parents commençant sans doute à remarquer chez lui une excitation intellectuelle exagérée, le menacèrent de le faire enfermer dans une maison d'aliénés. Il se trouve profondément humilié par ces projets liberticides et il ne pense plus qu'à délier sa vie de celle de ses parents et à réfléchir aux moyens de s'emparer du bien d'autrui. Sur ces entrefaites, son état mental s'aggrave. Zurcher est alors conduit à l'infirmerie spéciale près le dépôt de la préfecture, et, de là, à l'asile Sainte-Anne, le 14 août 1881; il y séjourne six semaines et va passer ensuite quatre mois à l'hospice de Bicêtre. « J'ai eu, dit-il, le fer chaud, malaise léger qui généralement se dissipe en trois jours. On profita vivement de l'occasion pour me faire coffrer! J'étais en proie au délire des protestations, si naturel aux victimes de toute force brutale oppressive ».

Zurcher est fils d'un Suisse; il est donc étranger. La France voulut être remboursée des frais de séjour dans les services d'aliénés et la Suisse demanda alors à reprendre le malade : « Mon père, dit-il, était enchanté de me voir partir pour un asile de la Suisse, mais ma mère protestait disant que je n'étais pas fou. »

L'inculpé songe à ce moment à tuer son père. Comment exécutera-t-il son forfait?

Il trouve horrible les instruments contondants, ne veut point recourir à la corde strangulatoire, n'a point d'instruments tranchants et ne peut donc que se procurer un instrument perforant. « Ne peut-on pas toujours trouver un morceau de fer, l'apointer, l'aiguiser, en obtenir un petit poignard? Il doit suffire de plonger dans un endroit où la vie est vulnérable.

» Je songeai aussi aux conséquences du meurtre. J'étais à Bicêtre et dans ces maisons, quand l'on accomplit un crime, on n'a pas même la consolation d'être déféré à la justice régulière!... J'aurais infailliblement accompli le meurtre de mon père, si, sur ces entrefaites, je n'avais pas été mis en liberté. Mes idées malveillantes cessèrent alors comme par enchantement, et elles ne seraient jamais revenues si mes parents eussent été raisonnables avec moi. »

Zurcher entre chez un bijoutier, gagne trois francs et même trois francs cinquante par jour, et il s'arrête de nouveau au projet de commettre un vol. Il pensa un instant au vol par violence. S'il avait suffi de façonner une clef pour ouvrir le coffrefort, c'eût été facile, mais il y a des combinaisons de lettres qu'il faut connaître!

Le vol du changeur lui parut impraticable. Il fallait pénétrer dans la boutique, jeter du tabac en poudre dans les yeux du changeur, verser violemment une sébille d'or dans un petit sac apporté et fuir promptement, mais le plus souvent, il y a plusieurs personnes dans la boutique.

Il renonça au vol du garçon de recettes, à l'attaque nocturne, au vol des concierges (le jour du terme) et même au vol des riches voyageurs. « N'est pas voleur qui veut. Il faut un talent d'une grande habileté et un apprentissage raisonné. »

Voici quels furent les plans définitifs qui lui furent inspirés par des affaires récentes : s'enquérir d'une personne riche et vivant seule ou avec une seule domestique, pénétrer chez elle, se dire courtier en librairie, exhiber des livraisons, et, pendant que la domestique aurait été dans une chambre à côté, commettre l'assassinat avec le couperet volant ou avec l'injection d'acide prussique dans les yeux; tuer ensuite la seconde personne et s'emparer des valeurs.

« Je formai, dit-il, un second plan : me faire passer pour un placier de vins et de liqueurs et offrir des échantillons à mes victimes. Après réflexions, je vis que je pourrais facilement mettre des drogues dans lesdits échantillons, l'acide prussique, pour ne pas le nommer. Mais je manquais de ressources suffisantes : il fallait de l'argent pour se procurer des vins, des liqueurs, des poisons et surtout de beaux habits. Il fallait me composer une tenue très convenable. Il faut de l'argent pour tout ce que l'on veut faire, et, dans les temps modernes, il n'est pas si facile de s'en procurer par le travail. Le combat de la vie est devenu hérissé de mille difficultés inconnues aux âges précédents. Une concurrence acharnée se manifeste partout où un bien quelconque est à convoiter. — Je n'avais donc pas à ma disposition le nerf de la civilisation. »

Au milieu de ses constantes méditations, Zurcher songe que son père possède en Suisse un petit bien estimé deux mille francs environ. Le quart de cette somme lui eût suffi, d'après lui, pour mener à bien une entreprise. Il voulait créer un journal nouveau, répondant à l'un des plus grands besoins de la société moderne, et tel que son apparition eût été un grand bienfait. Il aurait imprimé ce journal à l'aide d'un procédé qu'il aurait découvert et qu'il nomme « la gravure rapide. » Il tente une démarche auprès de son père et est repoussé, erre sans ouvrage dans Paris, court les bureaux de placements, entre chez un orthopédiste et y gagne trois francs cinquante à quatre francs par jour.

L'inculpé est poursuivi par une ambition âpre, cruelle, implacable : il veut être absolument indépendant et avoir de l'argent. Depuis qu'il gagne un peu plus, il fait des épargnes et sa mère commence à le quereller. Elle craint qu'il ne fasse un déplorable usage de ses petites économies. « C'est une honnête femme, dit-il, et le plus grand supplice de ma vie a été d'avoir une existence rivée à celle d'une honnête femme. » Il achète un jour de l'éther sulfurique. Sa mère l'invective, le traite de misérable, de criminel, d'échappé de Bicêtre, et elle le menace de le faire séquestrer dans un asile de la Suisse où il mourra. Son père annonce qu'il ira parler à la légation suisse.

En face des périls que court son indépendance, Zurcher achète un sabre et se procure également un pistolet, des capsules, de la poudre et des balles. « Le jour où l'on m'arrêtera je sabrerai le dénonciateur et je tirerai sur les agents. J'aurai vingt ans de baigne, mais j'aime mieux cela que l'asile des aliénés. »

Zurcher ne perd pas de vue qu'il a un crime à commettre. Décidé à recourir à l'empoisonnement, il achète du cyanure de potassium.

Il pense pouvoir préparer de l'acide cyanhydrique, et, à l'aide d'une petite poire en caoutchouc, il lancera le poison dans les yeux de la victime. Mais si sa main allait trembler et si les yeux n'offraient pas assez de prise? Il choisit alors le couperet volant comme instrument criminel. « Je n'ai, déclare-t-il, que le crime comme moyen de parvenir, je suis une intelligence; avec un peu de bien, j'atteindrais tous

les sommets; mais ma mère ne voulait rien entendre; elle exigeait que je restasse honnête homme malgré moi. On me faisait une vie d'enfer. Je ne demandais cependant à mes parents que la paix de ma pensée. Je ne voulais ni invectives, ni menaces, ni malédictions, ni ironies criminelles. »

Zurcher conçoit une haine motivée, froide et immense pour son père. Il prend le parti de l'assassiner, prépare le couperet, achète l'acier brut, trace le contour du morceau à enlever pour faire la poignée, ébauche le taillant grossièrement à la lime, fait travailler la pièce par un serrurier, et, en dernier lieu, par un taillandier. Muni de l'arme, il attend l'instant propice.

Des difficultés d'exécution surgissent. « Le vieux » n'étant que rarement seul à la maison, il importe d'éthériser préalablement la mère. Zurcher ignore que l'anesthésie est due à l'inhalation de l'éther sulfurique par la voie pulmonaire et il croit que la perte de connaissance et l'insensibilité se produisent nécessairement chez quiconque a absorbé de l'éther par la voie stomacale. Il tente une expérience, verse de l'éther dans son vin et déguste. Il reconnaît aussitôt que l'éther est trop odorant et que sa saveur est trop brûlante. Il renonce à son projet, tuera d'abord sa mère et attendra ensuite le retour de son père. Il a depuis longtemps perdu tout sentiment d'affection envers sa mère, qui lui a fait cependant beaucoup de bien, mais il n'aime que les gens sérieux et respectueux surtout. Il a hésité toutefois, et il a reculé devant l'accomplissement de son monstrueux attentat, mais sa mère l'a méconnu, opprimé et menacé, et elle mourra. « D'ailleurs, un être viril doit pouvoir tuer son père et sa mère. Il existe une telle misère dans les rangs de la société actuelle, qu'il faut s'attendre à des théories plus étranges encore de la part des misérables des temps futurs. » Zurcher laisse enfin éclater ses idées de vengeance dans cet aveu sinistre : « Si j'avais vu les deux têtes de mes parents déposées chacune sur une assiette séparée, sur la cheminée de la chambre à coucher, j'aurais été satisfait de voir que ces deux cervelles ne puissent plus abrutir la mienne. » Le moment de l'action est arrivé. Après plusieurs jours d'hésitation, après plusieurs combats furieux entre sa conscience et sa volonté, le fils dénaturé demande préalablement à la boisson un appoint d'énergie, puis saisissant ensuite le couperet qu'il porte sous son gilet, il dirige l'arme sur sa mère et lui assène deux coups violents sur la nuque. La victime se sauve chez les voisins; quant à lui, il reste dans la chambre et jette le couperet dans un coin. On se présente peu après pour arrêter le criminel et la blessée demande grâce pour son fils : « Je m'approchai d'elle, dit-il, je l'embrassai et je lui dis : Il est inutile que tu protestes, couche-toi, je serai arrêté malgré toi. Pardonne-moi, je voulais te tuer et le père après. Pardonne-moi. Elle dit oui et je l'embrassai. »

Cette attitude repentante et cette réconciliation de la victime et de son meurtrier appartiennent entièrement à l'histoire de la criminalité ordinaire, mais ne s'observent jamais dans la criminalité morbide. C'est que, dans l'espèce, celui qui a frappé n'a point eu, au temps de l'action, la douloureuse immunité que confère la folie inconsciente. « Si la malheureuse, dit Zurcher, m'eut témoigné dans ses rapports journaliers autant de bonté qu'elle m'en a montré après ma criminelle tentative, jamais une idée aussi monstrueuse ne me serait venue à l'esprit. Si je pouvais compter sur des juges pitoyables, je leur dirais : soyez aussi cléments que le fut pour moi la victime; je ne prétends pas échapper à un juste arrêt, mais limitez la peine : douze années, c'est tout ce que je peux subir raisonnablement. »

En somme, dans cette affaire, on trouve partout la perversité et l'on ne rencontre nulle part la folie. Que Zurcher ait été passagèrement malade, il y a un an,

le fait reste acquis et doit même conduire à une atténuation de responsabilité; mais l'auteur de l'attentat du 6 juillet 1882 est loin de posséder une intelligence vulgaire, et nul ne sait mieux que lui discerner le bien du mal. Cela est si vrai que si, par impossible, il venait à être dirigé sur un établissement d'aliénés, pas un seul chef de service ne consentirait certainement à le garder. On ne jette point par complaisance la livrée du délire sur les épaules de l'assassin. A notre époque les grandes et subites élévations grisent certains hommes et leur inspirent d'immenses ambitions d'argent, d'honneurs et de célébrité. Zurcher qui, avec un peu d'argent au point de départ, se sentait capable « d'atteindre tous les sommets », avait rêvé le succès, l'indépendance, l'existence matérielle facile, la réforme de la société, la liberté sans limites, la suppression de tous les jougs, l'abolition de tous les privilèges et l'affranchissement de tous les biens; or, il n'a réussi involontairement qu'à ne pas tuer sa mère.

En résumé :

- 1° Zurcher n'est point atteint d'aliénation mentale;
- 2° Il est très intelligent, très pervers et très dangereux;
- 3° Il est responsable. Toutefois, en considération de l'accès antérieur de délire maniaque dont il a été affecté, j'estime que sa responsabilité a pu être atténuée.

LEGRAND DU SAULLE.

Paris, le 29 août 1882.

P.-S. En novembre 1882, Zurcher a été condamné par la cour d'assises de la Seine à la peine des travaux forcés à perpétuité.

CHAPITRE XIV

DES MALADIES SIMULÉES, DISSIMULÉES ET COMMUNIQUÉES

Considérations générales. — De la simulation et de la dissimulation des maladies nerveuses. — Épilepsie. — Hystérie, catalepsie et extase. — Rage et tétanos. — Chorée, tremblement et paralysie agitante. — Folie. — Observations. — Imbécillité et idiotie. — De la fièvre. — Des hémorrhagies. — Epistaxis. — Hémoptysie. — Hématémèse. — Hématurie. — Des hémorrhagies intestinales. — Hémorrhoides. — Maladies de la peau. — 1° Altération de la couleur. — Ictère et maladie bronzée. — 2° Vices de sécrétion. — 3° Teignes et gale. — 4° Éruptions dartreuses et autres. — Maladies des régions. — Maladies du crâne. — Maladies des organes de la vue. — Maladies de l'appareil auditif. — Maladies du nez et des fosses nasales. — Appareil de la mastication et de la déglutition. — Maladies de l'appareil de la phonation. — Maladies du cou. — Maladies de poitrine. — Maladies de l'abdomen. — Maladies de l'appareil génito-urinaire. — Maladies de l'anus et du rectum. — Maladies de la colonne vertébrale. — Maladies des membres. — Mutilations. — De la manière de procéder à l'expertise. — Des maladies communiquées. — Syphilis. — Des maladies communiquées par les animaux domestiques. — Rage, morve et farcin. — Résumé.

La simulation et la dissimulation jouent un grand rôle en médecine légale.